

Critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques

Le dossier médical en santé au travail

Document destiné aux médecins du travail et aux personnels infirmiers collaborateurs du médecin du travail

But de la démarche : Améliorer la qualité des informations permettant d'apprécier le lien entre l'état de santé du travailleur et le(s) poste(s) et conditions de travail actuels et antérieurs, notamment améliorer la traçabilité des expositions professionnelles, des données de santé et des informations, propositions et avis délivrés au travailleur par le médecin du travail

Les objectifs et les critères de qualité sont fondés sur les recommandations professionnelles « Le dossier médical en santé au travail » publiées par la HAS en mars 2009 (téléchargeables sur www.has-sante.fr).

Parmi les objectifs et les critères de qualité proposés ci-dessous (☐), retenez ceux qui correspondent le mieux à vos priorités et aux spécificités de la démarche d'amélioration de la qualité dans laquelle vous souhaitez vous engager. Vous pouvez éventuellement adapter la liste ci-dessous ou l'utiliser dans son ensemble.

Pour plus de précisions sur chacun de ces critères, il convient de se reporter aux justifications correspondantes et aux consignes d'utilisation des critères dans le document "Critères de qualité pour l'évaluation et l'amélioration des pratiques professionnelles" (téléchargeable sur www.has-sante.fr).

Objectif 1. Assurer la traçabilité des éléments du DMST

- Organisation et classement du dossier
- Inscription dans le DMST de l'identité des médecins du travail et des personnels infirmiers du travail collaborateurs du médecin du travail ayant rempli le dossier

Objectif 2. Disposer dans le DMST des informations permettant de connaître les risques auxquels le travailleur a été exposé

- Mention des secteurs d'activité antérieurs et/ou des professions antérieures

Objectif 3. Disposer dans le DMST des informations permettant de connaître les risques auxquels le travailleur est actuellement exposé

- Mention de l'intitulé du poste
- Description des activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques
- Description de la nature des risques identifiés
- Mention des périodes d'exposition aux risques identifiés
- Mention de l'importance de l'exposition aux risques identifiés

Objectif 4. Disposer dans le DMST des informations permettant de connaître l'état de santé du travailleur

- Réalisation d'une synthèse actualisée des antécédents médicaux personnels présentant un intérêt dans le cadre du suivi de la santé du travailleur
- Renseignement du statut vaccinal, orienté en fonction des expositions professionnelles
- Mention de la présence ou l'absence de symptômes (physiques ou psychiques) ou signes cliniques destinés à évaluer le lien état de santé du travailleur/poste et conditions de travail
- Mention des résultats des examens paracliniques
- Mention des résultats des dosages d'indicateurs biologiques d'exposition

Objectif 5. Disposer dans le DMST des informations concernant les propositions et avis du médecin du travail

- Mention de la forme et la date des informations délivrées au travailleur sur les expositions professionnelles et les risques identifiés
- Présence d'une trace restituable de l'avis médical (fiche d'aptitude ou de suivi médical)